
Résidence d'Action Culturelle

Littérature Jeunesse

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial Enfance Jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, en collaboration avec la DRAC Normandie, le CGET pour la Politique de la Ville, et l'Education Nationale, la collectivité a le souhait de poursuivre le travail d'éducation artistique et culturelle autour de l'écriture et la lecture plaisir.

La Ville de Pont-Audemer développe depuis 2011 une résidence d'action culturelle adressée aux auteur-e-s de littérature jeunesse et travaillée avec un public scolaire.

Les orientations du projet pour 2020-2021 sont d'une part de développer un parcours culturel articulé entre le temps scolaire et l'hors-temps scolaire, d'ouvrir le projet à une école du territoire communautaire avec l'appui d'un relais local pour sa mise en place, et d'ouvrir cette résidence à un autre public (jeunes, adultes...) habitant les quartiers prioritaires de Pont-Audemer.

Enjeux et objectifs :

- 1- L'assurance, pour le public, d'un parcours culturel de qualité dans une démarche participative, incluant la rencontre avec un-e auteur-e engagé-e dans une œuvre, la lecture d'ouvrages de qualité et l'exploration de plusieurs formes d'écriture.
- 2- Le rayonnement des actions sur l'ensemble de la communauté éducative du territoire de Pont-Audemer.
- 3- L'encrage et la visibilité de l'artiste et de son œuvre sur le territoire.

Contexte :

Pont-Audemer est la ville centre de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

Elle propose une offre culturelle variée avec quatre structures municipales la médiathèque La Page, le musée Alfred Canel labellisé « Musée de France », le Conservatoire à Rayonnement Communal, et l'Eclat théâtre de Pont-Audemer à la programmation pluridisciplinaire. Le reste du territoire communautaire est également maillé par différentes structures culturelles avec un réseau de médiathèques dynamiques à Saint Philbert, à Routot, une école de musique associative à Montfort-sur-Risle, la Maison Pour Tous Val de Risle.

Cette diversité d'acteurs permet d'aborder les divers champs culturels : le patrimoine, le spectacle vivant, la musique, la culture scientifique, l'écriture et la littérature pour la

jeunesse ; et permet d'avoir des acteurs relais ou partenaires pour le déploiement de cette résidence d'auteur-e.

Le territoire de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle est labellisé RAMSAR pour ses nombreuses zones humides définies comme patrimoine remarquable (les couilles de Bouquelon, le Marais Vernier, les canaux de Pont-Audemer, le Parc des Etangs...).

Publics :

La résidence d'action culturelle est à destination d'un public volontaire, avec une priorité pour les institutions scolaires, notamment les écoles inscrites en quartiers prioritaires, mais également pour toute autre structure accueillant du public et souhaitant inscrire la résidence d'auteur-e dans son projet.

Définition des interventions :

Pour 2020-2021, il est question de travailler avec l'auteur-e choisi, pour construire le projet, définir les liens avec les différents partenaires du territoire, et soumettre aux enseignants et autres structures collectives les orientations du projet.

Les premières interventions de l'auteur-e donneront à voir et à comprendre la propre démarche d'auteur-e ainsi que le processus de création.

Dans un second temps, l'objectif sera de stimuler le goût pour la lecture et l'écriture, au travers la découverte d'ouvrages de l'auteur-e et autre, de les faire écrire de manière collective ou individuelle.

Les propositions peuvent s'orienter vers les différents genres littéraires : romans (policier, historique, aventure, de science-fiction...), théâtre, contes, poésie, récit journalistique, ouvrage documentaire...

Dans le cadre de sa labélisation RAMSAR, la ville de Pont-Audemer accueille la journée mondiale des Zones Humides en 2021. Il est attendu que le projet de l'auteur-e s'inscrive dans la thématique annuelle du label à savoir Zones Humides et Eau, et que son travail soit valorisé à l'occasion de cette journée.

Participation des classes :

De 2011 à 2020, la résidence a concerné les classes du cycle 3 (CM1-CM2), en 2018-2019 les classes du cycle 2 (Ce1-Ce2) et régulièrement le collège Pierre et Marie Curie avec des classes de 6ème puis les classes Relais.

Pour 2020-2021, chaque école mobilisera une classe de maternelle (Moyenne section) faisant binôme avec une classe d'élémentaire.

Pour 2020-2021, le souhait est de soumettre le projet de résidence d'auteur-e au volontariat des écoles et structures. Il est à prévoir un volume de 26 journées environ composées de 1 à 2 journées (ou ½) de travail avec les acteurs pour l'organisation et le suivi du projet, de 2 journées consacrées à sa restitution, et 22 journées de présence auprès du public.

Afin de poursuivre le travail d'écriture entre les semaines de résidence et de garder le lien avec l'auteur-e, un travail de correspondance sera demandé.

Restitution :

Un temps de restitution des actions menées sera organisé en fin d'année scolaire, il ne constituera cependant pas l'objectif principal des interventions. Il a pour vocation de fédérer les équipes ayant participé au projet.

Il est également prévu, selon le projet de l'auteur-e, l'édition d'un ouvrage retraçant les différents travaux réalisés par les différents publics.

Suivi de l'opération :

Un comité de suivi composé de la DRAC de Normandie, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, des partenaires privilégiés et des collectivités locales engagées, assurera le suivi de la mise en œuvre des actions.

La coordination de cette résidence sera assurée par l'équipe du Programme de Réussite Educative de la Ville de Pont-Audemer et la Direction des services départementaux de l'Education nationale (circonscription de Pont-Audemer), qui veilleront à faciliter les interventions de l'auteur-e.

Conditions financières:

La rémunération de l'auteur-e est définie en honoraires et est évaluée selon les tarifs fixés par la charte des auteur-e-s. Le projet de résidence se tient à cheval sur 2 années civiles, le tarif appliqué sera celui de l'année de lancement du projet. Pour 26 journées de résidence d'action culturelle, la collectivité versera à l'auteur-e la somme de 9 500€ net. L'auteur-e se chargera de déclarer ses droits en brut auprès de l'AGESSA pour le calcul de ses charges sociales.

Sur la base de 15€ le repas, pour les frais kilométriques sur la base de l'indemnité kilométrique prévue par le barème fiscal ou sur la base d'un billet SNCF 2nde classe et pour une enveloppe maximale de 2 000€, la collectivité remboursera les frais de repas, de transport et d'hébergement à l'auteur-e.

Une convention sera établie entre les différents partenaires du projet afin de rappeler les missions et les engagements de chacun.

Il est à noter que l'autonomie dans ses déplacements de l'auteur-e sur le territoire Pont-Audemer Val de Risle sera nécessaire.

Dans le projet, il sera également réservé une somme pour l'achat de matériel pédagogique et une somme pour l'édition d'un ouvrage qui sera offert à chacun des enfants, jeunes ou adultes ayant participé au projet.

Calendrier prévisionnel :

- Choix de l'auteur et définition du projet : Septembre-Octobre 2020
- interventions (à titre indicatif) :
 - > décembre : rencontre avec les équipes accueillant le projet.
 - > janvier : une à deux semaines de résidence,
 - > février : une semaine de résidence et présentation du projet à la journée mondiale des Zones Humides (RAMSAR),
 - > mars : une semaine de résidence,
 - > avril : une semaine de résidence,
 - > mai/juin : une semaine de résidence et journée(s) de restitution.

Le calendrier définitif sera fixé avec l'auteur-e choisi-e, le comité de suivi et les équipes projet.

Stéphanie Zunigas

Coordinatrice du Contrat de Ville

02.32.41.08.15 (stdt Mairie)

06.12.71.25.22

stephanie.zunigas@pontaudemer.fr

Hotel de Ville – BP 429 – 27504 Pont-Audemer Cedex